

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 22/12/2023

CM20231218-29

FINANCES

Organisation du Marché de Noël des éditions 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (avec possibilité d'organiser deux éditions supplémentaires)

Madame DE LA IGLESIA, Conseillère Municipale déléguée au tourisme et à la promotion de la ville, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2022 approuvant le choix du concessionnaire, les termes du contrat et autorisant Monsieur le Maire à le signer,

Dans le cadre de la politique d'animation de la Commune, l'organisation du marché de Noël a fait l'objet, après mise en concurrence, d'un contrat de concession de services pour trois éditions successives.

Après avis favorable de la Commission de concession réunie le 19 mai 2022, et approbation du choix du concessionnaire, des termes du contrat et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat, celui-ci a été notifié à l'Office du Tourisme, concessionnaire désigné, en date du 30 juin 2022.

En son article 12, le contrat prévoit, si le bilan d'exploitation de cet événement est déficitaire, le paiement d'une somme maximale de 200 000 € TTC par la Commune à l'organisateur.

Afin de faciliter la prise de commandes et les règlements d'acomptes demandés par les fournisseurs lors de la préparation du marché de Noël, il est proposé d'ajouter à cet article le versement d'une avance de 30 % de cette somme (soit 60 000 € TTC).

Cette somme sera versée le 15 novembre précédant chaque édition. En 2023, par exception, le versement se fera dès notification de l'avenant.

Dans le cas où le bilan établi successivement à l'évènement serait bénéficiaire, cette avance sera reversée à la Commune, à hauteur du bénéfice constaté. L'avenant est donc sans incidence financière sur les termes du contrat tel qu'il a été rédigé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la concession de service pour l'organisation du Marché de Noël prévoyant le versement d'une avance de 30 % de la somme maximale prévue au contrat.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme ne prennent pas part au vote : Monsieur TERRIER, Madame BACON, Monsieur BRECHOTTE, Madame DE LA IGLESIA, Madame VERDIER, pouvoir de Madame BOURGEOIS, Monsieur DALIBARD.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

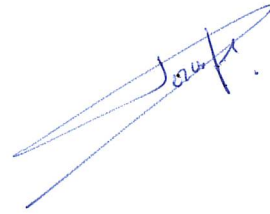
Le secrétaire de séance,



A large, stylized black ink signature of Christophe ARMINJON, consisting of a long horizontal line with a large loop above it and a shorter horizontal line below it.



Christophe ARMINJON



A blue ink signature of Jean DORCIER, consisting of a long horizontal line with a diagonal stroke crossing it from the top right to the bottom left.

Jean DORCIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.